



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le mardi 13 oct. 2020 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2020-00100 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la superficie du lot actuel de 2322.60 m² au lieu de 2800 m² tel que requis au règlement de lotissement 2007-14 afin d'autoriser une construction résidentielle.

Identification du site concerné :

Croissant du Parc

Stukely-Sud, QC J0E 2J0

Matricule (s) : 9319-37-4473-0-000-0000

Lot (s) : 2 237 996

Zone : RUR-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 03^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 03^e jour du mois de septembre deux mille vingt entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 03^e jour du mois de septembre deux mille vingt.

Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière